



## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **8 mai 2012**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir**

#### **Collecteurs EU Chemin de la Blonde de Ch. 1041 à Ch. U4**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **280'000 F** pour couvrir les travaux complémentaires concernant la modification du tracé initial, selon le plan N° 1633-05 variante 2, résultant des directives reçues de la DGNP.

Cette dépense se décompose comme suit :

Travaux de génie civil pour la sur-profondeur de la fouille, la construction de réseaux enterrés, de canalisations, de regards et du revêtement de la chaussée ;

Travaux de plantations supplémentaires d'arbres et de haies, situés en périphérie des travaux, sur domaines privés ;

Honoraires de l'ingénieur civil,

Réserve de F 10'000 en prévision des hausses de prix.

D'amortir la dépense de 280'000 F, plus le crédit d'étude de 40'000 F, selon la délibération du 14 juin 2010 et du crédit d'engagement de 650'000 F selon la délibération du 13 décembre 2010, soit la somme de 970 000 F en 30 ans la première fois en 2012.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

\*\*\*

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 15 juin 2012.**

Vandœuvres, le 16 mai 2012

La Présidente du conseil municipal  
**Véronique CHRISTE**